

LA CHARTE DU RANDONNEUR

SOYONS DISCRETS

PRÉSERVONS NOS SITES

RESTONS SUR LES SENTIERS

RÉCUPERONS NOS DÉCHETS

RESPECTONS LES ESPACES PROTÉGÉS

PRIVILÉGIONS LE COVOITURAGE
ET LES TRANSPORTS EN COMMUN



NE FAISONS PAS DE FEU

REFERMONS LES CLÔTURES
ET LES BARRIÈRES

GARDONS LES CHIENS EN LAISSE

NETTOYONS NOS SEMELLES

LAISSONS POUSSER LES FLEURS

PARTAGEONS LES ESPACES

PRATIQUER LA RANDONNÉE EN TOUTE SÉCURITÉ AVEC GRTgaz

Partenaire de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, GRTgaz partage avec les randonneurs et tous les amoureux de la nature, la volonté de protéger la biodiversité et de valoriser le patrimoine naturel des territoires.

Afin d'accompagner les bénévoles de la Fédération, GRTgaz soutient l'action des 7000 baliseurs éco-veilleurs, "sentinelles" actives qui agissent quotidiennement pour préserver l'environnement des sentiers de randonnée.

Avec la Charte du Randonneur, GRTgaz prolonge son action aux côtés de la FFRandonnée pour favoriser une pratique responsable de la randonnée, en toute sécurité.

Ensemble, agissons en faveur de l'éducation à l'environnement et de la préservation de la biodiversité !



www.grtgaz.com
[tweeter.com/grtgaz](https://twitter.com/grtgaz)

LA NATURE EST UN PATRIMOINE FRAGILE,
cette charte du randonneur vous propose 12 règles
de bonne conduite sur les chemins pour la préserver.

QUELQUES REPÈRES

- **Un mouchoir en papier :**
pollution > 3 mois.
- **Un mégot :**
pollution > 1 à 5 ans.
- **Une peau de fruit :**
pollution > 3 mois à 2 ans.
- **Une canette ou une bouteille plastique :**
pollution > 100 à 500 ans.
- **Une pile** représente une pollution très nocive pour la terre et l'eau.
- **Le déplacement des personnes** équivaut à 30 % des émissions de CO₂.
- **Le taux de remplissage moyen des automobiles** est de 1,5 personne.

LA CHARTE du randonneur



FFRandonnée
les chemins, une richesse partagée
www.ffrandonnee.fr

64 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris
facebook.com/ffrandonnee.fr
twitter.com/ffrandonnee



avec le soutien de



© SPECIMENS.FR

FFRandonnée
les chemins, une richesse partagée
www.ffrandonnee.fr



RESPECTONS LES ESPACES PROTÉGÉS

En France, de nombreux espaces naturels remarquables (parcs nationaux, réserves naturelles...) sont protégés par des dispositifs réglementaires.

Que ce soit sur le littoral, à la montagne, dans les zones humides ou ailleurs, ces espaces accueillent les randonneurs. Renseignez-vous avant de partir pour connaître les dispositifs réglementaires.



RESTONS SUR LES SENTIERS

Dans la nature, seul le sentier est le territoire de l'homme. Restez sur les chemins pour éviter le piétinement des espèces. Ne prenez pas de raccourcis et respectez les espaces fragiles.



NETTOYONS NOS SEMELLES

Sans le savoir, nous pouvons nuire à la biodiversité en apportant dans la terre collée à nos semelles des graines ou des germes venus d'autres milieux naturels. Pensez à nettoyer régulièrement les semelles de vos chaussures, notamment après un séjour à l'étranger.



REFERMONS LES CLÔTURES ET LES BARRIÈRES

Sur les chemins, nous sommes toujours sur la propriété d'autrui. Pensez à fermer les clôtures et barrières après votre passage.



GARDONS LES CHIENS EN LAISSE

Nous le considérons comme un ami, les animaux sauvages le perçoivent comme un prédateur !

Pour le confort et la sécurité de tous, gardez vos animaux de compagnie en laisse.



RÉCUPÉRONS NOS DÉCHETS

Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas.

Choisissez les produits que vous utilisez.

Ramassez et remportez vos déchets avec vous.

Soyez volontaire pour préserver notre environnement.



PARTAGEONS LES ESPACES NATURELS

La randonnée n'est pas la seule activité pratiquée sur les chemins.

Partagez l'espace naturel avec les autres activités sportives et restez attentifs aux autres usagers.



LAISSONS POUSSER LES FLEURS

Elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que dans un bouquet.

N'arrachez pas de fleur, de bourgeon ou de jeune pousse mais apprenez à reconnaître la faune et la flore dans leur environnement naturel.



SOYONS DISCRETS

Les animaux sauvages ne sont pas habitués à entendre nos bruits. Restez discrets pour avoir une chance de les apercevoir.

Ne touchez jamais un jeune animal, sa mère l'abandonnerait.



NE FAISONS PAS DE FEU

Le feu représente un danger pour le randonneur et pour la nature.

Respectez les consignes et en cas d'incendie, appelez le 18 ou le 112.



PRÉSERVONS NOS SITES

Soyez acteur de la qualité vos sites de randonnée !

Un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation... Grâce au programme Suric@te, signalez toute anomalie sur le site sentinelles sentinelles.sportsdenature.fr.

Votre signalement sera traité par les fédérations sportives de nature et les conseils généraux en lien avec le pôle ressources national des sports de nature du ministère des sports.



PRIVILÉGIONS LE COVOITURAGE ET LES TRANSPORTS EN COMMUN

Le transport est l'une des principales sources d'émission de gaz à effet de serre.

Préférez le covoiturage ou les transports en commun pour vous rendre en randonnée. Restez sur les voies ouvertes aux véhicules et garez-vous dans les espaces prévus à cet effet.

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée) œuvre pour le développement de la randonnée pédestre en France, tant pour sa pratique sportive, la sauvegarde de l'environnement, le tourisme et les loisirs.

Reconnue d'utilité publique et reposant sur l'implication de 20 000 bénévoles (dirigeants associatifs, animateurs et baliseurs-collecteurs), la FFRandonnée valorise trois activités majeures : la pratique de la randonnée, l'aménagement des itinéraires GR®, GRP® et PR ainsi que la réalisation de topoguides®.

PRATIQUER LA RANDONNÉE

Dans le cadre d'une sortie encadrée par un animateur formé de l'un de ses 3 400 clubs ou d'une sortie individuelle, la FFRandonnée offre toute l'année une variété de randonnées pour tous les niveaux et tous les goûts, dans un esprit de convivialité. Randonnée, randonnée itinérante, marche nordique, raquette à neige, Rando Challenge®, marche aquatique côtière®, marche d'endurance, Rando Santé®, il y en a forcément une qui vous correspond.



Tout savoir sur l'adhésion : ffrandonnee.fr > rubrique « Nous rejoindre »

L'AMÉNAGEMENT DES ITINÉRAIRES

La Fédération favorise le développement du stade de pleine nature à travers un réseau de 120 000 km d'itinéraires labellisés répartis entre :

- les **GR®** (sentiers de Grande Randonnée®), reconnaissables par leur balise blanche et rouge,
- les **GRP®** (Grande Randonnée de Pays®) au balisage jaune et rouge
- les **PR** (Promenade et Randonnée), balisés en jaune.

Pour y parvenir, 7 800 baliseurs collecteurs officiels bénévoles s'engagent pour leur entretien et leur aménagement et contribuent ainsi à la sauvegarde des chemins.

LES TYPES DE BALLISAGE

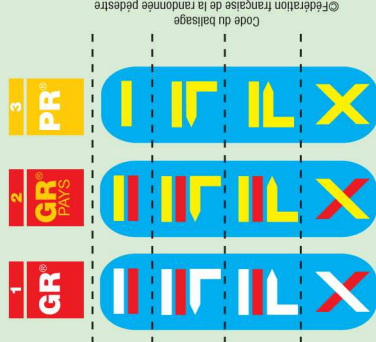
Type d'itinéraires

Bonne direction

Tourner à gauche

Tourner à droite

Mauvaise direction



Code du balisage
©Fédération française de la randonnée pédestre

1 Grande Randonnée / **2** Grande Randonnée de Pays / **3** Promenade & Randonnée

L'ÉDITION DE TOPOGUIDES

1^{er} éditeur de guides de randonnée en France, la FFRandonnée propose un catalogue de 260 titres remis régulièrement à jour : l'itinérance avec les GR®, les Promenades et Randonnées (PR), ainsi que les randonnées et balades urbaines avec les Randocitadines®.

Chaque topoguide permet de pratiquer la randonnée pédestre en autonomie grâce au tracé de l'itinéraire reporté sur fonds cartographiques, au descriptif précis du parcours illustré par une riche iconographie, aux informations pratiques et aux encadrés touristiques ou culturels.



Retrouvez la collection complète sur ffrandonnee.fr > rubrique "boutique"